

COMPTE ADMINISTRATIF

2015

RAPPORT DE PRESENTATION



RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 3
I) VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015	Pages 4 à 22
A) Budgets consolidés (synthèse)	Pages 4 à 8
B) Budgets consolidés détaillés	Pages 9 à 12
C) Détail par budget (fonctionnement – investissement)	Pages 13 à 22
II) L'ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE	Pages 23 à 37
A) les recettes 2015	Pages 23 à 30
B) Les dépenses de fonctionnement	Pages 31 à 35
C) Les soldes d'épargne	Pages 35 à 37
III) L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	Pages 38 à 52
A) Les dépenses d'investissement	Pages 38 à 44
B) Mode de financement des investissements	Page 44
C) La dette et sa gestion	Pages 45 à 52

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

INTRODUCTION

Le compte administratif 2015 s'inscrit sous le signe de la stabilité. Il n'affiche pas, comme les années précédentes, de dépenses, ni de recettes à caractère exceptionnel très significatives (capitale régionale de la culture, indemnité résiliation ARENA, ...) qui nécessitent des retraitements afin de ne pas fausser l'interprétation des résultats financiers.

Ainsi, malgré une baisse de 11 M€ de l'ensemble de ses recettes fiscales et dotations de l'état, l'année 2015 s'est clôturée en affichant un bon niveau d'épargne brute (68 M€), une épargne nette encore largement positive (41,8 M€), une dette relativement stabilisée (366 M€), et un ratio de désendettement de 5,4 années, témoin d'une santé financière satisfaisante.

Ces résultats ont pu s'obtenir grâce à la réduction des dépenses, telle qu'elle l'avait été annoncée lors du vote du budget primitif. La recherche d'économies tant au niveau des charges de service public, des dépenses de personnel que des subventions attribuées, a commencé à porter ses fruits dès 2015. Elle sera bien évidemment poursuivie, par la mise en œuvre de procédures de pilotage plus élaborées.

Ce maintien de la santé financière de la collectivité a cependant pu se faire tout en :

- poursuivant un programme ambitieux d'investissement sur le territoire de près de 80 M€,
- initiant la mise en œuvre des ambitions du nouveau projet communautaire par les premières dépenses pour le THNS.
- Intégrant l'enjeu prioritaire que constituent les Etats Généraux de l'Emploi Local (EGEL), par la mise en œuvre de 15 groupes de travail, aboutissant en avril 2015 à un grand séminaire public, mais aussi par des premières mesures budgétaires renforçant de 3 M€ l'enveloppe de voirie, les enveloppes "réflexénergie" et "réflexadaptation".

I) Vue d'ensemble des différents budgets du compte administratif 2015

Budget principal

Le plus important puisqu'il supporte 78 % des dépenses effectuées en 2015. Il se caractérise en 2015 par une croissance affichée de son épargne brute de 4,6 M€, à nuancer, néanmoins, dans la mesure où celle de 2014 était grevée à hauteur de 16 M€ de l'indemnité exceptionnelle au titre de l'ARENA. Ainsi, retraitée de cette dépense exceptionnelle de 2014, c'est plutôt une baisse, de plus de 11M€ que ce budget enregistre en 2015. Elle est la conséquence, pour l'essentiel d'une forte baisse de fiscalité et dotations de l'état, qui seront détaillés ci-après. Cependant, le budget 2015 est assez représentatif dans la mesure où il enregistre peu de dépenses ou recettes liées à des événements exceptionnels .

La dette du budget principal au 31 décembre 2015 est en légère baisse et s'élève à 245,034 M€, contre 245,592 M€ fin 2014.

Budget des ordures ménagères

Les dépenses affectées à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères représentent 8 % des dépenses totales pour 36,967 M€.

Ce budget s'équilibre pour l'essentiel par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 27,024 M€. En 2015, les recettes suffisent pratiquement à couvrir les dépenses effectuées, puisque la participation du budget principal nécessaire n'est que de 131 249€ €. Ce budget semble également se stabiliser au niveau de son équilibre.

La dette du budget des ordures ménagères diminue légèrement : 87,906 M€ fin 2015 par rapport à 90,038 M€ fin 2014.

Budget transport

C'est le deuxième budget en importance, dont les dépenses de 55,724 M€ représentent 11 % des budgets totaux. Sa recette principale est le versement transport pour 27,007 M€, la participation du budget principal à ce budget annexe est de 13,766 M€ en 2015 contre 12,200 M€ en 2014, son évolution sera analysée ci-après.

La dette du budget Transports progresse, pour s'afficher au 31 décembre 2015 à 11,786 M€, contre 11,433 M€ fin 2014.

Budget assainissement

Les dépenses du budget assainissement totalisées pour 16,104 M€ en 2015 représentent 3 % des budgets consolidés.

Ce service public industriel et commercial doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal. Sa ressource essentielle est la redevance assainissement acquittée par l'utilisateur en fonction de ses consommations d'eau.

La dette (hors dette récupérable) constatée fin 2015 est en baisse : 27,124 M€ fin 2015, contre 27,712 M€ fin 2014.

Budget ZAC de Loon-Plage

En 2015, il n'y a pas eu de mouvements réels sur ce budget.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - Budgets consolidés (flux croisés exclus)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

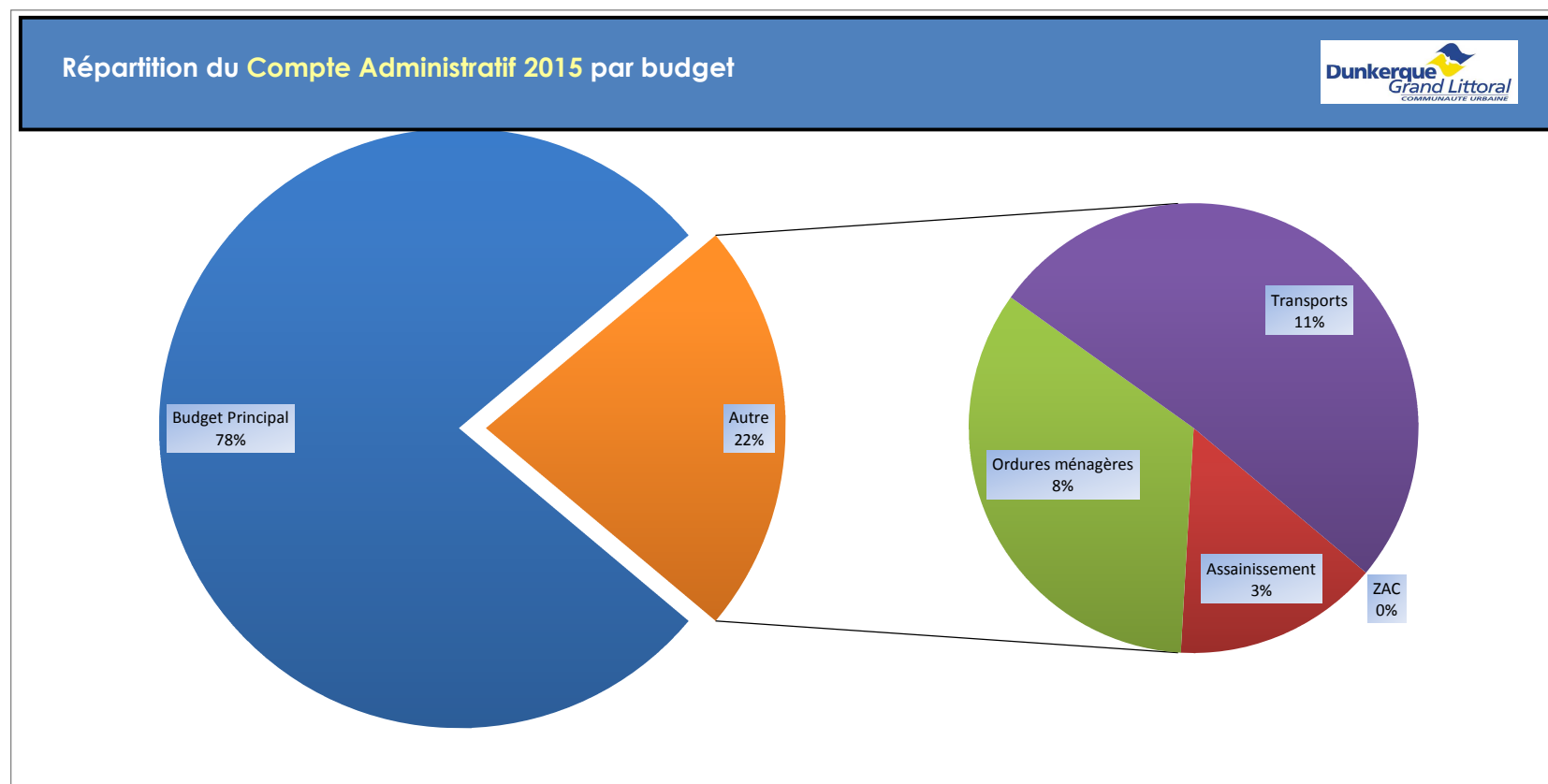
CONSOLIDÉ tous budgets	CA 2013	CA 2014	CA 2015		VARIATION EN M€	VARIATION EN %
Fiscalité Directe -subventions fiscales et dotations de l'état	346,871	353,839	342,888		- 10,951	-3,09%
Dotations et Subventions Diverses (hors transport)	6,835	3,151	2,821		- 0,330	-10,48%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	25,578	26,385	27,024		0,640	2,42%
Redevance Assainissement	10,668	11,327	12,211		0,884	7,80%
Recettes courantes transport	31,234	34,701	33,389		- 1,312	-3,78%
FPIC encaissé		1,499	2,073		0,574	38,29%
Autres Produits	12,805	12,465	14,745		2,280	18,29%
Recettes exceptionnelles	5,251	2,898	3,875		0,977	33,70%
Subventions et primes à reverser	0,550	0,213	0,768		0,555	260,17%
<i>Reprise de Provision THNS</i>			6,237		6,237	
TOTAL RECETTES	439,792	446,478	446,030		- 0,448	-0,10%
Charges de Personnel	69,229	69,767	69,633		- 0,134	-0,19%
<i>dont Capitale Régionale de la Culture 2013</i>	0,333	0,005			- 0,005	-100,00%
DSP Transports	33,823	35,062	35,044		- 0,018	-0,05%
Frais Financiers	13,034	14,282	13,093		- 1,189	-8,32%
Reversements aux Communes (AC DSC TCFE)	173,587	173,298	175,254		1,956	1,13%
Subventions , contingents, participations	33,235	30,682	29,376		- 1,306	-4,26%
<i>dont Capitale Régionale de la Culture 2013</i>	3,122	0,034			- 0,034	-100,00%
Charges du Service Public	42,626	39,044	38,897		- 0,147	-0,38%
<i>dont Capitale Régionale de la Culture 2013</i>	3,548	0,012			- 0,012	-100,00%
Fonds de péréquation horizontal	1,786	4,103	5,814		1,711	41,70%
<i>FPIC net</i>	1,786	2,604	3,741		1,137	43,66%
<i>FPIC encaissé</i>		1,499	2,073		0,574	38,29%
Charges Exceptionnelles et Autres	5,663	3,999	3,721		- 0,279	-6,96%
ARENA Indemnité de résiliation	3,600	15,998			- 15,998	-100,00%
Capitale Régionale de la Culture 2013						
Subventions et primes à reverser	0,550	0,213	0,768		0,555	260,17%
<i>Provisions</i>	7,459	8,291	9,347		1,056	12,74%
TOTAL DEPENSES	384,592	394,739	380,945		- 13,794	-3,49%
EPARGNE BRUTE	62,659	60,029	68,195		8,165	13,60%
EPARGNE NETTE	37,712	32,028	41,838		9,810	30,63%

SECTION D'INVESTISSEMENT

					VARIATION EN M€	VARIATION EN %
Dépenses d'Equipement	93,756	73,783	66,282		- 7,501	-10,17%
Subventions d'Investissement	18,632	15,476	12,430		- 3,047	-19,69%
Remboursement Dette (1)	24,947	28,002	26,356		- 1,645	-5,87%
Avances et dette compensée	0,348	0,348	0,348			0,00%
Autres Dépenses	1,004	3,930	3,297		- 0,632	-16,09%
TOTAL DEPENSES	138,687	121,538	108,712		- 12,825	-10,55%
Emprunts (1)	41,127	41,295	21,846		- 19,449	-47,10%
Subventions et Dotations	25,879	18,047	31,250		13,203	73,16%
Avances et dette compensée	0,348	0,348	0,348			0,00%
Ecritures de régularisation comptable	0,842	0,299			- 0,299	-100,00%
Autres Recettes	2,747	1,416	2,956		1,540	108,72%
TOTAL RECETTES	70,942	61,404	56,399		- 5,005	-8,15%

Le tableau suivant présente une **vue synthétique des dépenses** de fonctionnement et d'investissement pour les différents budgets (mouvements d'ordre, flux croisés et remboursements anticipés de dette refinancée exclus).

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL
Budget Principal	295 838 408	85 024 778	380 863 186
Budgets Annexes	85 106 608	23 687 690	108 794 298
Assainissement	8 147 116	7 956 930	16 104 045
Ordures ménagères	30 757 658	6 209 026	36 966 684
Transports	46 201 834	9 521 734	55 723 568
ZAC	0	0	0
TOTAL	380 945 016	108 712 468	489 657 484



Budgets consolidés détaillés

CONSOLIDE

tous budgets
















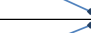



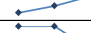
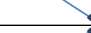











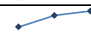


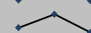


CA 2013

CA 2014

CA 2015

variation

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	424,267	436,408	423,355	- 13,052	
Charges du service public	42,626	39,044	38,897	- 0,147	
<i>dont budget principal</i>	26,836	22,674	22,448	- 0,226	
<i>dont Capitale Régionale de la Culture 2013</i>	3,548	0,012		- 0,012	
<i>dont budget ordures ménagères</i>	13,653	13,587	13,938	0,351	
<i>dont budget assainissement</i>	1,902	2,533	2,273	- 0,260	
<i>dont budget transport</i>	0,235	0,249	0,237	- 0,012	
budget ZAC et lotissement	0,034				
Charges de personnel	69,229	69,767	69,633	- 0,134	
<i>dont Capitale Régionale de la Culture 2013</i>	0,333	0,005		- 0,005	
DSP Transports	33,823	35,062	35,044	- 0,018	
Subventions et Contingents	20,191	17,638	16,379	- 1,259	
<i>dont Capitale Régionale de la Culture 2013</i>	3,122	0,034		- 0,034	
Reversements de fiscalités aux communes	170,575	170,834	172,244	1,410	
Attribution de Compensation	127,229	127,238	127,048	- 0,190	
Dotation de Solidarité Communautaire	43,346	43,596	45,196	1,600	
Participation Budget annexes (flux croisés)	10,600	12,255	13,897	1,642	
<i>Participation Transports</i>	10,600	12,200	13,766	1,566	
<i>Participation OM</i>		0,055	0,131	0,076	
Contingent SDIS	13,044	13,044	12,996	- 0,048	
Autres dépenses	2,731	2,711	3,006	0,295	
Frais financiers	13,034	14,282	13,093	- 1,189	
Charges exceptionnelles	2,898	1,288	0,715	- 0,573	
ARENA indemnité de résiliation	3,600	15,998		- 15,998	
Subventions et primes reversées	0,550	0,213	0,768	0,555	
Dépenses imprévues					
Reversement Taxe sur l'électricité	3,012	2,464	3,010	0,546	
GEMAPI					
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	1,786	4,103	5,814	1,711	
<i>FPIC net</i>	1,786	2,604	3,741	1,137	
<i>FPIC encaissé</i>		1,499	2,073	0,574	
Provisions	7,459	8,291	9,347	1,056	
Sous total Dépenses réelles	395,192	406,994	394,842	- 12,152	
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	384,592	394,739	380,945	- 13,794	
Amortissements	25,787	23,779	22,004	- 1,776	
Autres opérations d'ordre	3,288	5,634	6,509	0,875	
Virement section de fonctionnement					
Sous total Dépenses d'ordre	29,075	29,414	28,513	- 0,900	

CONSOLIDE

CA 2013

CA 2014

CA 2015

variation

tous budgets

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	451,952	462,444	463,980	1,536	
Fiscalité directe	104,360	110,716	106,529	- 4,187	
Dotations compensation suppression TP	185,884	188,550	187,076	- 1,475	
Taxe sur l'électricité	2,833	2,924	3,149	0,225	
Attribution de compensation	0,619	0,863	0,863		
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	53,176	50,785	45,271	- 5,514	
Dotations et subventions diverses	6,835	3,151	2,821	- 0,330	
Participation Budget annexes (flux croisés)	10,600	12,255	13,897	1,642	
Participation Transports	10,600	12,200	13,766	1,566	
Participation OM		0,055	0,131	0,076	
Taxe enlèvement ordures ménagères	25,578	26,385	27,024	0,640	
Redevance assainissement	10,668	11,327	12,211	0,884	
Versement transport	25,836	29,062	27,007	- 2,055	
Délégation service public transport	5,397	5,639	6,382	0,743	
FPIC encaissé		1,499	2,073	0,574	
Produits financiers	1,391	2,049	1,747	- 0,303	
Produits exceptionnels	5,251	2,898	3,875	0,977	
Autres produits	11,414	10,415	12,998	2,583	
Subventions et prime à reverser	0,550	0,213	0,768	0,555	
Reprise de provision			6,237	6,237	
Sous total Recettes réelles	450,392	458,733	459,927	1,194	
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	439,792	446,478	446,030	- 0,448	
Opérations d'ordre	1,560	3,712	4,054	0,342	
Sous total Recettes d'ordre	1,560	3,712	4,054	0,342	
Résultat de fonctionnement reporté	0,012				
Résultat de l'exercice	27,685	26,037	40,625	14,588	
Résultat cumulé	27,697	26,037	40,625	14,588	
EPARGNE BRUTE	62,659	60,029	68,195	8,165	

CONSOLIDE

tous budgets

CA 2013

CA 2014

CA 2015

variation

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		143,560	130,614	116,504	- 14,109	
Dépenses d'Equipement		93,756	73,783	66,282	- 7,501	
Subventions d'équipement		18,632	15,476	12,430	- 3,047	
Remboursement de la Dette (1)		24,947	28,002	26,356	- 1,645	
	<i>Remboursements anticipés* (pour info)</i>	17,592	27,793	51,244	23,452	
Avances & dette compensée		0,348	0,348	0,348		
Dépenses imprévues						
Autres Dépenses		0,161	3,631	3,297	- 0,333	
budget ZAC et lotissement		0,842	0,299		- 0,299	
Sous total Dépenses réelles		138,687	121,538	108,712	- 12,825	
Opérations d'ordre		4,873	9,076	7,792	- 1,284	
Sous total Dépenses d'ordre		4,873	9,076	7,792	- 1,284	
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		103,331	96,182	88,650	- 7,532	
Emprunts (1)		41,127	41,295	21,846	- 19,449	
	<i>Refinancement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>	17,592	27,793	51,244	23,452	
Subventions		13,837	10,689	14,745	4,055	
FCTVA		11,483	6,367	10,157	3,790	
Plan de relance FCTVA				4,227	4,227	
Autres dotations		0,559	0,990	2,121	1,131	
Avances & dette compensée		0,348	0,348	0,348		
Autres recettes		2,747	1,416	2,956	1,540	
budget ZAC et lotissement						
<i>Ecritures de régularisation</i>		0,842	0,299		- 0,299	
Sous total Recettes réelles		70,942	61,404	56,399	- 5,005	
Amortissements		25,787	23,779	22,004	- 1,776	
Autres opérations d'ordre		6,602	10,999	10,247	- 0,751	
Prélèvement section de fonctionnement						
Sous total Recettes d'ordre		32,389	34,778	32,251	- 2,527	
Résultat d'investissement reporté		- 21,845	- 18,450	- 25,185	- 6,735	
Affectation de résultat		43,624	27,697	26,037	- 1,660	
Résultat de l'exercice		- 40,229	- 34,432	- 27,854	6,577	
Résultat cumulé		- 18,450	- 25,185	- 27,002	- 1,817	
BESOIN DE FINANCEMENT		- 67,744	- 60,134	- 52,314	7,820	

Détail par budget

BUDGET PRINCIPAL

CA 2013

CA 2014

CA 2015

variation

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	333,466	342,774	329,577	- 13,198
Charges du service public	26,836	22,674	22,448	- 0,226
dont Capitale Régionale de la Culture 2013	3,548	0,012		- 0,012
Charges personnel	53,283	53,682	53,222	- 0,460
dont Capitale Régionale de la Culture 2013	0,333	0,005		- 0,005
Subventions et Contingents	19,262	17,194	15,908	- 1,286
dont Capitale Régionale de la Culture 2013	3,122	0,034		- 0,034
Reversements de fiscalités aux communes	170,575	170,834	172,244	1,410
Attribution de Compensation	127,229	127,238	127,048	- 0,190
Dotation de Solidarité Communautaire	43,346	43,596	45,196	1,600
SDIS	13,044	13,044	12,996	- 0,048
Participation Budget annexes (flux croisés)	10,600	12,255	13,897	1,642
Participation Transports	10,600	12,200	13,766	1,566
Participation OM		0,055	0,131	0,076
Autres dépenses	2,179	1,747	1,878	0,131
Frais Financiers	7,827	8,292	7,721	- 0,571
Charges exceptionnelles	0,264	0,521	0,597	0,076
ARENA indemnité de résiliation	3,600	15,998		
Reversement Taxe sur l'électricité	3,012	2,464	3,010	0,546
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	1,786	4,103	5,814	1,711
FPIC net (dépenses - recettes)	1,786	2,604	3,741	1,137
FPIC encaissé		1,499	2,073	0,574
Dépenses imprévues				
Sous total Dépenses réelles	312,268	322,808	309,735	- 13,073
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	301,668	310,553	295,838	- 14,714
Amortissements	19,512	17,032	14,690	- 2,342
Autres opérations d'ordre	1,686	2,935	5,151	2,217
Virement section de fonctionnement				
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	356,594	365,107	357,955	- 7,152
Fiscalité Directe	104,360	110,716	106,529	- 4,187
Dotations compensation suppression TP	185,884	188,550	187,076	- 1,475
Taxe sur l'électricité	2,833	2,924	3,149	0,225
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	53,176	50,785	45,271	- 5,514
Dotations et participations diverses	4,024	2,625	1,254	- 1,371
Attribution de Compensation	0,619	0,863	0,863	
FPIC encaissé		1,499	2,073	0,574
Produits financiers	0,875	1,259	1,048	- 0,211
Produits exceptionnels	1,644	2,426	3,622	1,195
Autres Produits	2,781	2,528	4,844	2,316
Sous total Recettes réelles	356,194	364,176	355,729	- 8,447
Opérations d'ordre	0,399	0,931	2,226	1,295
Sous total Recettes d'ordre	0,399	0,931	2,226	1,295
Résultat de fonctionnement reporté				
Résultat de l'exercice	23,128	22,333	28,378	
Résultat cumulé	23,128	22,333	28,378	
EPARGNE BRUTE	43,926	41,368	45,994	

BUDGET PRINCIPAL

CA 2013

CA 2014

CA 2015

variation

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		120,643	106,584	91,058	- 15,526
Dépenses d'Equipement		79,256	59,209	49,371	- 9,838
Subventions d'équipement		18,632	15,476	12,430	- 3,047
Remboursement de la Dette (1)		18,894	21,856	19,937	- 1,919
	<i>Remboursements anticipés (pour info)</i>	17,592	21,538	35,567	14,029
Dépenses imprévues					
Autres Dépenses		0,161	3,631	3,288	- 0,343
Avance budgets lotissements (flux croisés)					
Sous total Dépenses réelles		116,944	100,172	85,025	- 15,147
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)		116,944	100,172	85,025	- 15,147
Opérations d'ordre		3,700	6,412	6,033	- 0,378
Sous total Dépenses d'ordre		3,700	6,412	6,033	- 0,378
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		88,658	75,775	74,012	- 1,764
Emprunts (1)		35,139	31,186	17,760	- 13,426
	<i>Refinancement RA (pour info)</i>	17,592	21,538	35,567	14,029
Subventions		13,837	10,689	14,745	4,055
FCTVA		11,108	5,969	9,757	3,788
Plan de relance FCTVA				4,227	4,227
Autres dotations		0,491	0,889	1,167	0,278
Autres recettes		2,742	1,296	2,707	1,411
Ecritures de régularisation comptable		0,842	0,299		- 0,299
Sous total Recettes réelles		64,160	50,328	50,363	0,035
Amortissements		19,512	17,032	14,690	- 2,342
Autres opérations d'ordre		4,986	8,416	8,959	0,543
Sous total Recettes d'ordre		24,498	25,447	23,649	- 1,799
Résultat d'investissement reporté		- 22,711	- 13,855	- 21,536	- 7,681
Affectation de résultat		40,841	23,128	22,333	- 0,795
Résultat de l'exercice		- 31,985	- 30,808	- 17,046	13,762
Résultat cumulé		- 13,855	- 21,536	- 16,250	5,286
BESOIN DE FINANCEMENT		- 52,784	- 49,844	- 34,662	15,182

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

ORDURES MENAGERES

CA 2013

CA 2014

CA 2015

variation

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -				
	31,392	32,903	32,686	- 0,217
Charges du service public	13,653	13,587	13,938	0,351
Charges de Personnel	11,825	12,065	12,358	0,293
Subventions	0,162	0,148	0,151	0,003
Autres Dépenses	0,044	0,061	0,084	0,023
Frais Financiers	4,133	4,352	4,070	- 0,282
Charges exceptionnelles	0,079	0,494	0,007	- 0,487
Garantie financière		0,140	0,140	
Provision	0,009	0,009	0,009	
Sous total Dépenses réelles	29,904	30,856	30,758	- 0,098
Amortissements	1,470	1,685	1,772	0,086
Autres opérations d'ordre	0,018	0,362	0,157	- 0,206
Virement section de fonctionnement				
Sous total Dépenses d'ordre	1,489	2,048	1,928	- 0,119
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -				
	33,637	34,591	34,702	0,111
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	25,578	26,385	27,024	0,640
Participation Budget Principal		0,055	0,131	0,076
Ventes - Produits Divers	6,804	6,710	6,594	- 0,116
Produits financiers	0,469	0,722	0,644	- 0,078
Produits exceptionnels	0,750	0,319	0,087	- 0,232
Autres Produits	0,033	0,058	0,074	0,016
Sous total Recettes réelles	33,636	34,248	34,555	0,307
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	33,636	34,193	34,423	0,230
Opérations d'ordre	0,001	0,343	0,147	- 0,195
Sous total Recettes d'ordre	0,001	0,343	0,147	- 0,195
Résultat de fonctionnement reporté				
Résultat de l'exercice	2,244	1,687	2,016	0,329
Résultat cumulé	2,244	1,687	2,016	0,329
EPARGNE BRUTE	3,741	3,401	3,806	0,405

ORDURES MENAGERES

CA 2013

CA 2014

CA 2015

variation

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		6,762	6,269	6,216	- 0,054
Dépenses d'Equipement		2,675	2,110	1,968	- 0,142
Subventions d'équipement					
Remboursement de la Dette (1)		4,073	4,131	4,232	0,100
Remboursements anticipés autres (pour info)			1,108	4,998	3,890
Dépenses imprévues					
Autres Dépenses				0,010	0,010
Sous total Dépenses réelles		6,748	6,241	6,209	- 0,032
Opérations d'ordre		0,014	0,028	0,006	- 0,022
Sous total Dépenses d'ordre		0,014	0,028	0,006	- 0,022
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		3,777	4,558	4,288	- 0,270
Emprunts (1)		1,900	2,426	2,100	- 0,326
Refinancement RA autres (pour info)			1,108	4,998	3,890
Subventions					
FCTVA		0,375	0,398	0,400	0,002
Autres dotations					
Autres recettes		0,000			
Sous total Recettes réelles		2,275	2,825	2,500	- 0,324
Amortissements		1,470	1,685	1,772	0,086
Autres opérations d'ordre		0,032	0,048	0,016	- 0,032
Prélèvement section de fonctionnement					
Sous total Recettes d'ordre		1,502	1,733	1,787	0,054
Résultat d'investissement reporté		- 1,494	- 2,217	- 1,684	0,533
Affectation de résultat		2,263	2,244	1,687	- 0,557
Résultat de l'exercice		- 2,985	- 1,711	- 1,928	- 0,217
Résultat cumulé		- 2,217	- 1,684	- 1,925	- 0,241
BESOIN DE FINANCEMENT		- 4,473	- 3,416	- 3,709	- 0,292

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

ASSAINISSEMENT

CA 2013 CA 2014 CA 2015 variation

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -				
	10,017	12,210	11,467	- 0,743
Charge du service public	1,902	2,533	2,273	- 0,260
Charges de Personnel	4,121	4,021	4,053	0,033
Autres dépenses	0,001			
Frais Financiers	0,825	1,339	0,915	- 0,424
Charges Exceptionnelles	0,309	0,105	0,110	0,005
Primes d'Epuration reversées	0,550	0,213	0,768	0,555
<i>recettes reversées</i>	<i>0,550</i>	<i>0,213</i>	<i>0,768</i>	<i>0,555</i>
Soulte avant concessionnaire				
Provision	0,028	0,028	0,028	
Sous total Dépenses réelles	7,736	8,240	8,147	- 0,092
Amortissements	2,280	2,375	2,635	0,260
Autres opérations d'ordre		1,596	0,685	- 0,911
Virement section de fonctionnement				
Sous total Dépenses d'ordre	2,280	3,971	3,320	- 0,651
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -				
	12,304	14,214	15,461	1,248
Redevance Assainissement	10,668	11,327	12,211	0,884
Primes d'Epuration	0,424	0,450	0,849	0,400
Primes d'Epuration à reverser	0,550	0,213	0,768	0,555
Subventions à reverser				
<i>recettes à reverser</i>	<i>0,550</i>	<i>0,213</i>	<i>0,768</i>	<i>0,555</i>
Autres Produits	0,493	0,370	0,518	0,148
Produits financiers	0,046	0,069	0,055	- 0,014
Produits exceptionnels	0,035	0,120	0,153	0,033
Sous total Recettes réelles	12,216	12,548	14,553	2,005
Opérations d'ordre	0,088	1,666	0,908	- 0,758
Sous total Recettes d'ordre	0,088	1,666	0,908	- 0,758
Résultat de fonctionnement reporté				
Résultat de l'exercice	2,287	2,004	3,994	
Résultat cumulé	2,287	2,004	3,994	
EPARGNE BRUTE	4,507	4,336	6,434	2,098

ASSAINISSEMENT

CA 2013 CA 2014 CA 2015 variation

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -				
	8,387	11,270	8,897	- 2,373
Dépenses d'Equipement	6,408	7,692	6,008	- 1,684
Subventions d'équipement				
Remboursement de la Dette (1)	1,543	1,480	1,601	0,121
Remboursements anticipés autres* (pour info)		5,147	7,463	2,316
Avances & dettes compensées	0,348	0,348	0,348	
Sous total Dépenses réelles	8,299	9,520	7,957	- 1,563
Opérations d'ordre	0,088	1,751	0,940	- 0,810
Sous total Dépenses d'ordre	0,088	1,751	0,940	- 0,810
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -				
	4,988	9,395	5,297	- 4,098
Emprunts (1)	2,288	4,770	1,046	- 3,725
Refinancement RA (pour info)		5,147	7,463	2,316
Autres dotations	0,067	0,101	0,551	0,450
Avances & dettes compensées	0,348	0,348	0,348	
Autres recettes	0,004	0,120		- 0,120
Sous total Recettes réelles	2,707	5,339	1,944	- 3,395
Amortissements	2,280	2,375	2,635	0,260
Autres opérations d'ordre		1,681	0,717	- 0,964
Prélèvement section de fonctionnement				
Sous total Recettes d'ordre	2,280	4,056	3,353	- 0,703
Résultat d'investissement reporté	0,545	- 2,340	- 1,928	0,412
Affectation de résultat	0,515	2,287	2,004	- 0,284
Résultat de l'exercice	- 3,399	- 1,875	- 3,601	- 1,725
Résultat cumulé	- 2,340	- 1,928	- 3,525	- 1,597
BESOIN DE FINANCEMENT	- 5,592	- 4,180	- 6,013	- 1,832

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

TRANSPORTS

CA 2013 CA 2014 CA 2015 variation 2014-2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -				
	47,775	47,778	49,183	1,405
Délégation de Service Public	33,823	35,062	35,044	- 0,018
dont				
Charges courantes DSP		13,625	13,442	- 0,184
Charges de personnel DSP		21,229	21,327	0,098
Autres charges courantes DSP		0,002	0,001	- 0,000
Frais financiers DSP		0,002		- 0,002
Charges exceptionnelles DSP		0,205	0,274	0,069
Charges du service public	0,235	0,249	0,237	- 0,012
Reversement de Versement Transport	0,507	0,763	0,903	0,141
Participation Département	0,767	0,296	0,320	0,024
Frais financiers	0,249	0,299	0,387	0,088
Charges exceptionnelles	2,247	0,168		- 0,168
Provision	7,423	8,255	9,310	1,056
Sous total Dépenses réelles	45,250	45,091	46,202	1,111
Amortissements	2,524	2,687	2,907	0,220
Autres opérations d'ordre			0,074	0,074
Virement section de fonctionnement				
Sous total Dépenses d'ordre	2,524	2,687	2,981	0,294
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -				
	47,800	47,792	55,420	7,628
Délégation de Service Public	5,397	5,639	6,382	0,743
dont				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services		5,001	4,409	- 0,592
Autres produits de gestion courante		0,356	0,135	- 0,221
Produits financiers		0,000	0,000	0,000
Produits exceptionnels		0,249	0,208	
Atténuation de charges		0,033	1,630	1,597
Versement Transport	25,836	29,062	27,007	- 2,055
Subventions	2,812	0,526	1,567	1,041
Participation Budget Principal	10,600	12,200	13,766	1,566
Autres produits	0,002	0,001	0,119	0,118
Reprise de Provision			6,237	6,237
Produits exceptionnels	2,823	0,033	0,013	- 0,020
Sous total Recettes réelles	47,470	47,461	55,090	7,628
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	36,870	35,261	41,324	6,063
Opérations d'ordre	0,330	0,330	0,330	0,000
Sous total Recettes d'ordre	0,330	0,330	0,330	0,000
Résultat de fonctionnement reporté	0,012			
Résultat de l'exercice	0,025	0,013	6,237	6,223
Résultat cumulé	0,037	0,013	6,237	6,223
EPARGNE BRUTE (hors provisions)	9,643	10,625	11,962	1,337

TRANSPORTS

CA 2013 CA 2014 CA 2015 variation 2014-2015

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	CA 2013	CA 2014	CA 2015	variation 2014-2015
Dépenses d'Equipement	5,417	4,772	8,935	4,163
Subventions d'équipement				
Remboursement de la Dette (1)	0,437	0,534	0,587	0,053
<i>Remboursements anticipés * (pour info)</i>			3,217	3,217
Dépenses imprévues				
Autres Dépenses				
Sous total Dépenses réelles	5,854	5,306	9,522	4,216
Opérations d'ordre	0,330	0,443	0,369	- 0,074
Sous total Dépenses d'ordre	0,330	0,443	0,369	- 0,074
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	CA 2013	CA 2014	CA 2015	variation 2014-2015
Emprunts (1)	1,800	2,912	0,940	- 1,972
<i>Refinancement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>			3,217	3,217
Autres dotations			0,402	0,402
Autres recettes			0,249	0,249
Sous total Recettes réelles	1,800	2,912	1,591	- 1,321
Amortissements	2,524	2,687	2,907	0,220
Autres opérations d'ordre		0,113	0,113	0,000
Prélèvement section de fonctionnement				
Sous total Recettes d'ordre	2,524	2,800	3,020	0,220
Résultat d'investissement reporté	1,817	- 0,037	- 0,036	0,001
Affectation de résultat	0,006	0,037	0,013	- 0,024
Résultat de l'exercice	- 1,860	- 0,037	- 5,279	- 5,243
Résultat cumulé	- 0,037	- 0,036	- 5,302	- 5,266
BESOIN DE FINANCEMENT	- 4,054	- 2,394	- 7,931	- 5,537

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CONSOLIDE ZAC et
LOTISSEMENTSCA 2013 CA 2014 CA 2015 variation
2014-2015

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -				
Dépenses Réelles	0,034			
Sous total Dépenses réelles	0,034			
Dépenses d'Ordre	1,584	0,741	0,442	- 0,299
Virement section de fonctionnement				
Sous total Dépenses d'ordre	1,584	0,741	0,442	- 0,299
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -				
Recettes Réelles	0,877	0,299		- 0,299
Sous total Recettes réelles	0,877	0,299		- 0,299
Recettes d'Ordre	0,741	0,442	0,442	
Sous total Recettes d'ordre	0,741	0,442	0,442	
Résultat de fonctionnement reporté				
Résultat de l'exercice				
Résultat cumulé				
EPARGNE BRUTE				
	0,842	0,299		- 0,299

CONSOLIDE ZAC et
LOTISSEMENTSCA 2013 CA 2014 CA 2015 variation 2014-
2015

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -				
Dépenses Réelles	0,842	0,299		- 0,299
Sous total Dépenses réelles	0,842	0,299		- 0,299
Dépenses d'Ordre	0,741	0,442	0,442	
Sous total Dépenses d'ordre	0,741	0,442	0,442	
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -				
Recettes Réelles				
Sous total Recettes réelles				
Recettes d'Ordre	1,584	0,741	0,442	- 0,299
Prélèvement section de fonctionnement				
Sous total Recettes d'ordre	1,584	0,741	0,442	
Résultat d'investissement reporté				
Affectation de résultat				
Résultat de l'exercice				
Résultat cumulé				
BESOIN DE FINANCEMENT				
	- 0,842	- 0,299		0,299

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

II) Analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

A) Les recettes 2015

Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2015 à 446,030 M€ contre 446,478 M€ en 2014. Elles sont en régression de 0,448 M€ soit - 0,10 %.

Cette évolution peut être analysée budget par budget :

⇒ AU BUDGET PRINCIPAL

En euros	2013	2014	2015	Evolution 2014-2015 en €	Evolution 2014-2015 en %
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL	356 194 340	364 176 175	355 728 762	-8 447 413	-2,32%
DONT					
Rôles supplémentaires et complémentaires	992 126	5 828 194	556 594	-5 271 600	-90,45%
Fiscalité (CET, CVAE, TH, TASCOT, IFR ...)	103 373 661	104 888 251	105 972 740	1 084 489	1,03%
TOTAL FISCALITE	104 365 787	110 716 445	106 529 334	-4 187 111	-3,78%
Compensations suppression de la TP	185 884 447	187 075 701	187 075 701	0	0,00%
Rappels compensations (régularisations)		1 474 551		-1 474 551	-100,00%
Compensations exonérations ex taxe professionnelle	1 074 899	836 431	552 606	-283 825	-33,93%
Compensations exonérations taxe d'habitation	1 140 813	1 170 066	1 299 770	129 704	11,09%
TOTAL COMPENSATIONS FISCALES	188 100 159	190 556 749	188 928 077	-1 628 672	-0,85%
TOTAL FISCALITE ET COMPENSATIONS FISCALES	292 465 946	301 273 194	295 457 411	-5 815 783	-1,93%
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	50 875 378	48 714 919	43 385 709	-5 329 210	-10,94%
TOTAL RECETTES FISCALES ET DGF	343 341 324	349 988 113	338 843 120	-11 144 993	-3,18%
Taxe sur l'électricité (reversée aux communes)	2 832 570	2 924 439	3 149 414	224 975	7,69%
Autres produits	8 376 828	7 338 275	8 041 421	703 146	9,58%
FPIC encaissé		1 499 134	2 073 132	573 998	38,29%
Produits exceptionnels	1 643 618	2 426 214	3 621 675	1 195 461	49,27%

Les recettes réelles du budget principal connaissent une baisse globale significative de - 2,32 % (- 8,45 M€).

Cette baisse est encore plus importante en ce qui concerne les recettes fiscales et compensations de l'Etat (- 3,18 % soit - 11,14 M€).

Il convient de préciser que le budget principal est composé pour 65,3 % de dotations et compensations de l'Etat, pour 29,95 % de recettes fiscales directes et pour 4,75 % d'autres recettes.

Les recettes issues de la fiscalité :

Le total des **ressources fiscales** représente **106,53 M€** répartis comme suit :

- **La cotisation économique territoriale (CET)** versée par les entreprises s'élève à **72,53 M€ (contre 72,34 M€ en 2014)**. Cette recette connaît une légère augmentation en 2015 (+ 0,26 %).

La CET est composée de 2 cotisations :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 58,84 M€, en progression de 0,52 % soit 0,31 M€. Cette hausse provient de l'augmentation législative des bases.
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui se stabilise quasiment à 13,69 M€ en 2015, contre 13,80 M€ en 2014, soit - 0,79 %.

Cette stabilité est exceptionnelle. Pour rappel, cette recette est, en règle générale, très instable, dans la mesure où elle s'appuie sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires, données très volatiles, générant ainsi un effet de régularisation d'une année sur l'autre. D'autre part, la répartition de la CVAE ne s'effectue pas en fonction du produit national collecté mais selon la territorialisation du produit (selon la répartition des valeurs locatives des bâtiments et des effectifs des territoires d'implantation des établissements).

Cette recette reste par conséquent très difficile à évaluer, les effets (positifs ou négatifs) se vérifient a posteriori.

- **Les taxes "ménages"** perçues, c'est à dire la **taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties** représentent **20,106 M€**, en augmentation par rapport à 2014 (+ 0,95 M€ soit + **4,95 %**).

Cette progression provient principalement de la taxe d'habitation représentant 99 % des recettes prélevées sur les ménages.

Les éléments à l'origine de cette hausse sont la revalorisation des bases de 0,9 % mais également l'évolution liée aux nouveaux aménagements et constructions ainsi qu'une mesure législative qui a supprimé une demi-part supplémentaire relative au quotient familial, augmentant mécaniquement les bases nettes.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** est de **10,78 M€** alors qu'elle s'élevait à 10,67 M€ en 2014, soit + 1%.
- Les **rôles supplémentaires** de "l'ex taxe professionnelle" et de compensation relais, homologués pour **0,56 M€** en 2015, contre **5,83 M€** en 2014. La hausse exceptionnelle de 2014 résultait du contrôle de cohérence effectué en 2014 par l'observatoire des recettes ayant abouti à une réclamation auprès des services fiscaux pour une entreprise importante du territoire.
- Les recettes de la taxe sur les surfaces commerciales (**TASCOM**) sont enregistrées à **2,47 M€** en 2015 contre 2,62 M€ en 2014, soit – 6,39 %. Une étude sera menée en 2016, visant à contrôler et optimiser l'encaissement de cette taxe.

Pour rappel cette recette est déduite de la dotation globale de fonctionnement.

Hors rôles supplémentaires, les recettes issues de la fiscalité ont ainsi progressé de 1,08 M€ (+1,03 %), hausse provenant très largement du produit issu de la taxe d'habitation.

La compensation de l'Etat au titre de la suppression de la taxe professionnelle, matérialisée par la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été encaissée à hauteur de **187,076 M€, elle est stabilisée comme prévu.**

Les "autres" compensations de l'Etat s'établissent en 2015 à **1,85 M€**, en baisse de 0,15 M€ (soit **-7,78 %**) par rapport à 2014. La compensation ex-TP, qui constitue une variable d'ajustement dans l'enveloppe globale des dotations nationales, **diminue d'année en année.**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), enregistre la baisse la plus marquée : 43,39 M€ en 2015 contre 48,72 M€ en 2014, **soit -5,33 M€, - 10,94 %**. En effet, la participation des collectivités territoriales **à l'effort de redressement des comptes publics**, de plus en plus importante chaque année, impacte directement l'une des composantes de la DGF. Cette baisse va se poursuivre au moins jusque 2017.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue, depuis le 1^{er} janvier 2011, par la communauté urbaine, qui détient la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

À ce titre, des recettes ont été encaissées pour un montant de **3,149 M€** en 2015.

Il convient de rappeler que la TCFE sera à nouveau encaissée directement par les communes de plus de 2.000 habitants à compter de 2016.

Dans cette attente, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, par délibération, de la reverser en intégralité aux communes membres au titre de l'année 2015.

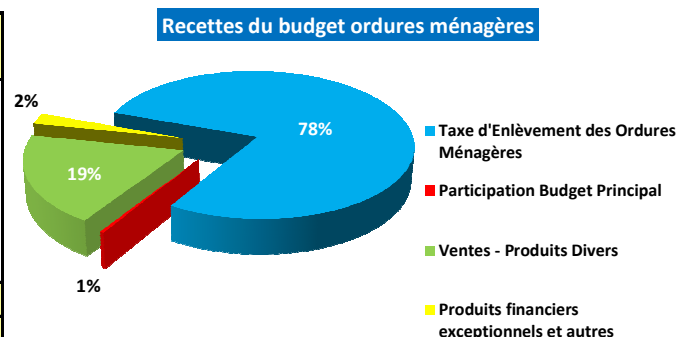
Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le produit sera toujours perçu par la CUD mais reversé en intégralité par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les autres produits (autres dotations, produits financiers, loyers...), s'établissent en 2015 à **8,04 M€**, en hausse de 0,7M€.

Les produits exceptionnels, par nature très variables, sont constatés pour 3,622 M€ en 2015 contre 2,426 M€ en 2014, il s'agit pour l'essentiel de produits de cessions de biens immeubles (3,018 M€ en 2015 contre 2,108 M€ en 2014).

⇒ LES RECETTES DU BUDGET ORDURES MENAGERES

Recettes fonctionnement budget ordures ménagères	2013	2014	2015
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	25,578	26,385	27,024
Participation Budget Principal		0,055	0,131
Ventes - Produits Divers	6,804	6,71	6,594
Produits financiers	0,469	0,722	0,644
Produits exceptionnels	0,75	0,319	0,087
Autres Produits	0,033	0,058	0,074
Sous total Recettes réelles	33,636	34,248	34,555
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	33,636	34,193	34,423



Les recettes réelles du budget Ordures Ménagères sont en hausse de 0,230 M€, hors subvention du budget principal, pour les raisons suivantes :

➤ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** est arrêtée en 2015 à **27,024 M€** (contre 26,385 M€ en 2014) :

Le produit de cette taxe progresse de 0,640 M€ soit + 2,42 %.

Dans la mesure où le taux de la taxe a été maintenu, cette hausse provient de :

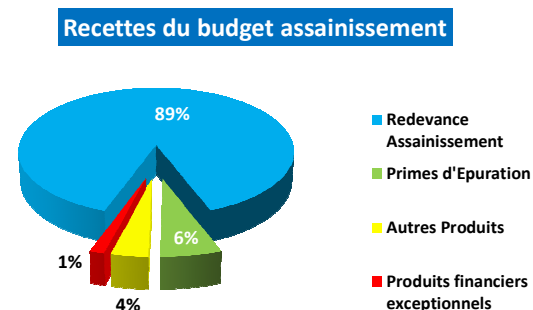
- la revalorisation forfaitaire des bases (0,9 %) par la loi de finances 2015 pour 0,237 M€
- l'élargissement du périmètre de taxation ainsi que l'augmentation du taux de TEOM sur la commune de SPYCKER (en période de lissage depuis son intégration) pour 0,412 M€.

➤ **Le poste "ventes et produits divers"** reste, cette année encore, relativement stable : 6,594 M€, il était de 6,710 M€ en 2014. Il est constitué des recettes issues des CVE et CVO (électricité, compost, ...) et des recettes "éco-emballage".

➤ **Compte tenu du niveau des recettes suffisant à couvrir les dépenses en faible hausse**, la participation du budget principal nécessaire à l'équilibre est très faible : 131 000 €. Une fois de plus, **pour la quatrième année consécutive, l'équilibre de ce budget résulte de ses recettes propres.**

⇒ LES RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Recettes fonctionnement budget assainissement	2013	2014	2015
Redevance Assainissement	10,668	11,327	12,211
Primes d'Épuration	0,424	0,450	0,849
Primes d'Épuration à reverser	0,550	0,213	0,768
Subventions à reverser			
<i>recettes à reverser (dépense égale)</i>	<i>0,550</i>	<i>0,213</i>	<i>0,768</i>
Autres Produits	0,493	0,370	0,518
Produits financiers	0,046	0,069	0,055
Produits exceptionnels	0,035	0,120	0,153
Sous total Recettes réelles	12,216	12,548	14,553



89 % des recettes du budget assainissement proviennent de la **redevance assainissement**. Pour rappel, cette redevance est due par les particuliers et les entreprises, à l'exception des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, sont contraints d'assainir leurs eaux usées de manière autonome.

En 2015, les recettes correspondant au produit de la redevance s'élèvent à 12,211 M€ contre 11,327 M€, soit une croissance de 0,884 M€, liée, d'une part, pour 0,101 M€ à l'ajustement de la redevance de l'inflation, soit + 0,9 % et d'autre part, à un décalage d'encaissement de 2014 sur 2015 par le délégataire.

Par ailleurs, les autres produits ont augmenté de 0,148 M€ suite à un réajustement des tarifs de prestation :

- D'une part, la redevance de branchement, perçue à la suite de la réalisation de travaux de branchement sollicité par les usagers, est perçue selon un forfait non corrélé à la réalité du coût des travaux, deux à trois fois supérieur.

Ces travaux de construction ou reconstruction de branchements sont confiés à un prestataire dont le marché intègre une révision des prix représentative de l'évolution du coût de la prestation.

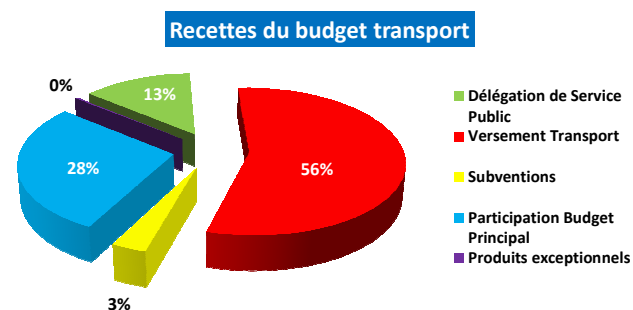
Sur les 10 dernières années la valeur de cette révision du coût des travaux avait été de + 35,8 %, alors que le montant de la redevance avait, lui, évolué de + 19 %.

Afin de compenser en partie l'évolution constatée des différentes valeurs, a été appliquée une augmentation de + 10 % de la redevance de branchement individuel standard.

- D'autre part, l'équilibre obligatoire du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) n'a pas été atteint en 2014. Afin d'atteindre progressivement cet objectif, le niveau de recette a été augmenté en 2015 par l'application d'une hausse de 10 % du prix du Contrôle de bon fonctionnement des installations. Ce qui a permis de rapprocher le tarif mis en œuvre par la Communauté Urbaine de Dunkerque du tarif généralement constaté au niveau national (cf délibération du 18 décembre 2014).

⇒ LES RECETTES DU BUDGET TRANSPORT

Recettes fonctionnement transport	2013	2014	2015
Délégation de Service Public	5,397	5,639	6,382
dont			
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES		5,001	4,409
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,356	0,135
PRODUITS FINANCIERS		0,000	0,000
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,249	0,208
ATTENUATION DE CHARGES		0,033	1,630
Versement Transport	25,836	29,062	27,007
Subventions	2,812	0,526	1,567
Participation Budget Principal	10,600	12,200	13,766
Autres produits	0,002	0,001	0,119
Reprise de Provision			6,237
Produits exceptionnels	2,823	0,033	0,013
Sous total Recettes réelles	47,470	47,461	55,090
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	36,870	35,261	41,324



Les recettes du budget transport, hors subvention du budget principal, ont augmenté de 6,062 M€, dont 6,237 M€ de reprise de provision pour le THNS, soit, en réalité, une baisse de 0,175 M€. Les recettes se décomposent comme suit :

- Le **versement transport**, qui contribue à hauteur de 56 % du budget transport, est, pour rappel, dû par les entreprises embauchant plus de 9 salariés. Un taux de 1,55 % est appliqué sur la masse salariale (depuis 2011).

Cette recette est constatée à hauteur de 27,007 M€ en 2015 (contre 29,062 M€ en 2014). Pour mémoire, le niveau exceptionnellement haut de recettes de 2014, s'expliquait par un encaissement de 13 mois, un rattachement nous permettant de repartir sur les produits réels de l'exercice pour les années suivantes. L'année 2015 marque donc un "retour à la normale" en termes d'encaissement.

- Les recettes relatives à la **délégation de service public** pour 6,382 M€ (5,639 M€ en 2014), représentant 13 % des recettes. Ces recettes sont constatées en hausse de 0,743 M€
L'examen du détail des recettes de cette délégation permet de constater une baisse des produits de l'activité de 0,813 M€, liée pour une grande part à la gratuité partielle du transport mise en place en 2015. Cette baisse est compensée « artificiellement » par 1,630 M€ d'atténuations de charges, correspondant à l'encaissement du dispositif gouvernemental du C.I.C.E (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), versé en 2015 au titre des charges sociales de 2013, 2014 et 2015, au délégataire. L'encaissement propre à l'année 2015 est de 615 000 €.
- Les **subventions** reçues, ont été encaissées à hauteur de 1,567 M€, contre 0,526 M€ en 2014. Cette variation s'explique par le versement de manière irrégulière de la subvention du département s'élevant à 1 040 000 €. En 2013, celle-ci avait été versée au titre des périodes scolaires 2012-2013 et 2013-2014, aucun versement n'est ainsi intervenu en 2014, et l'année 2015 enregistre le versement de l'année scolaire 2014-2015.
- Une **première reprise de provision** du versement transport est effectuée en 2015, pour 6,237 M€, elle correspond aux dépenses effectuées dans le cadre du THNS.
- La **participation du budget principal**, variable d'équilibre de ce budget, s'est avérée nécessaire pour un montant de 13,766 M€ contre 12,2 M€ en 2014. Cette croissance s'explique plutôt par un effet charges et non recettes. La reprise de provision n'intervient pas dans le calcul de la subvention d'équilibre, dans la mesure où elle est affectée directement au financement du THNS.

B) Les dépenses de fonctionnement

La progression globale des dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus (hors flux croisés), ressort à – 13,794 M€, soit une diminution de 3,49 %. Il convient de retraiter, pour plus de lisibilité, l'indemnité exceptionnelle payée au titre de la résiliation du contrat "ARENA" pour 15,998 M€ en 2014 (3,6 M€ en 2013), corrigée de cette dépense exceptionnelle, **la progression des dépenses réelles de fonctionnement ressort alors à 2,204 M€, soit + 0,58 %.**

	CA 2014	CA 2015	Variation 2015/2014	En %
Dépenses réelles de fonctionnement	394,739	380,945	-13,794	-3,49%
corrigées de l'indemnité Arena	378,741	380,945	2,204	0,58%

L'évolution de ces dépenses sera analysée par structure de dépenses, d'une part et par budget, d'autre part.

⇒ LES CHARGES STRUCTURELLES ET LEUR POIDS DANS LE BUDGET

Les dépenses de personnel

LIBELLES EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015/2014	En %
BUDGET PRINCIPAL <i>dont capitale régionale de la culture</i>	53,283 0,333	53,682 0,049	53,222	-0,46	-0,86%
BUDGET ORDURES MENAGERES	11,825	12,065	12,358	0,293	2,43%
BUDGET ASSANISSEMENT	4,121	4,021	4,053	0,032	0,80%
TOTAL	69,562	69,817	69,633	-0,135	-0,26%

Leur évolution est constatée de 2014 à 2015 en baisse de 0,135 M€, soit – 0,26 %, tous budgets confondus. Ainsi, malgré la prise en charge du personnel dans le cadre du transfert de la compétence ADS (autorisation droit des sols), qui pèse pour 500 000 € en 2015, d'une part, et la hausse des charges (CNRACL) pour 290 000 €, d'autre part, les dépenses de personnel sont constatées globalement à la baisse.

L'effort constaté d'une baisse de 925 000 € (à périmètre constant), est réparti à la fois sur une diminution des effectifs, la baisse du contrat d'assurance, une diminution des heures supplémentaires et des emplois saisonniers.

Les subventions et contingents (hors SDIS)

LIBELLES En M €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Evolution 2015/2014	en %
BUDGET PRINCIPAL dont capitale régionale de la culture	19,262 3,122	17,194 0,034	15,908	-1,286	-7,48%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,162	0,148	0,151	0,003	2,03%
TOTAL	22,546	17,376	16,059	-1,317	-7,58%

Les subventions de fonctionnement sont globalement en diminution de 1,317 M€, cette baisse des subventions doit être nuancée par la diminution exceptionnelle en 2015 de la subvention à l'AGUR de 930 000 €, qui ramène la baisse à 0,356 M€, soit -2,07 %.

Les charges à caractère général

LIBELLES EN M€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Variation 2015/2014 en M€	En %
BUDGET PRINCIPAL dont capitale régionale de la culture	26,836 3,618	22,674 0,012	22,448	-0,226	-1,00%
BUDGET ORDURES MENAGERES	13,653	13,587	13,938	0,351	2,58%
BUDGET ASSANISSEMENT	1,902	2,533	2,273	-0,260	-10,26%
TOTAL	42,391	38,794	38,659	-0,135	-0,35%
BUDGET TRANSPORT - DSP	33,823	35,062	35,044	-0,018	-0,05%

L'évolution constatée des charges à caractère général ressort en 2015, en baisse de 0,132 M€, représentant une diminution de 0,34 %. L'objectif de réduction des charges annoncé à - 0,5 % lors du vote du budget primitif 2015 est ainsi pratiquement atteint.

Par budget :

- pour **le budget principal**, évolution des charges est de - 0,226 M€, soit - 1 %
- concernant **le budget des ordures ménagères**, une progression de 0,351 M€ est constatée, soit + 2,58 %.
- **le budget assainissement**, voit par contre ses charges diminuer de 0,257 M€, soit - 10,06 %. L'année 2014 avait enregistré des régularisations de charges au titre du contrat de concession des stations. Ce poste devrait désormais se stabiliser.
- **le budget transport** : les charges de la délégation de service public des transports sont pratiquement stabilisées en 2015 par rapport à 2014 : - 0,05 % : - 18 000 €. Cependant, les charges courantes et de personnel s'affichent en réduction de 85 000 €, proche de l'objectif de 98 000 € visé dans l'avenant n°2 à la délégation.

Les Frais financiers

FRAIS ET PRODUITS FINANCIERS RELATIFS A LA DETTE

LIBELLES EN M€	CA 2014			CA 2015			EVOLUTION CA 2014/2015		
	FRAIS	PRODUITS	FRAIS FINANCIERS NETS	FRAIS	PRODUITS	FRAIS FINANCIERS NETS	FRAIS	PRODUITS	FRAIS FINANCIERS NETS
BUDGET PRINCIPAL (1)	8,29	1,25	7,04	7,72	1,05	6,67	-6,90%	-16,32%	-5,22%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES	4,35	0,72	3,63	4,07	0,64	3,43	-6,48%	-11,34%	-5,51%
BUDGET ASSAINISSEMENT	1,34	0,07	1,27	0,91	0,05	0,86	-31,75%	-27,47%	-31,98%
BUDGET TRANSPORT	0,30	0,00	0,30	0,39	0,00	0,39	29,45%	0,00%	29,58%
TOTAL	14,28	2,05	12,24	13,09	1,74	11,35	-8,34%	-14,93%	-7,24%

(1) hors intérêts des emprunts Kursaal remboursés à la Ville de Dunkerque

Les frais financiers nets consolidés sont en baisse de manière significative de 0,89 M€ au terme de l'exercice 2015 (11,35 M€ contre 12,24 M€ en 2014)

La stratégie de "variabilisation" de la dette poursuivie au cours de l'année 2015 dans un contexte de taux courts monétaires particulièrement favorables (compte tenu de la situation toujours délicate en zone Euro : faible croissance, faible inflation, chômage élevé...) **contribue à une réduction des frais financiers nets de 7,24%.**

⇒ **CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES**

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation **au SDIS** (service d'incendie et de secours du département) qui a été versée pour 12,996 M€ en 2015, contre 13,044 M€ en 2014. Une légère diminution est appliquée chaque année dans le cadre d'une harmonisation des cotisations.

⇒ **LA SOLIDARITE ENVERS LES COMMUNES**

La solidarité communautaire continue de se manifester, de façon importante, au travers des reversements de fiscalité et les dotations aux communes : en 2015, 172,244 M€ ont été reversés aux communes pour 293 M€ de produit fiscal encaissé. C'est ainsi près de 59 % du produit fiscal de la communauté qui continue d'être reversé aux communes.

Ces versements se répartissent en :

- 127,048 M€ au titre de l'attribution de compensation arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique.
- 45,196 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire.

⇒ **LA CONTRIBUTION AU FONDS DE PEREQUATION HORIZONTAL (FPIC)**

Depuis sa mise en œuvre en 2011, le Fonds National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (**FPIC**), ne cesse de croître.

Il devrait, en principe, se stabiliser à compter de 2017.

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins riches. Il s'agit donc d'un mécanisme de péréquation horizontale, tout en sachant qu'un même ensemble

intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

Au niveau national, il est passé de 150 M€ en 2012, pour atteindre 780 M€ en 2015.

A ce titre, la participation nette de la CUD est donc passée de 0,540 M€ en 2012 à 3,741 M€ en 2015.

La CUD est à la fois contributrice et bénéficiaire. En 2015, la contribution est passée de 4,103 M€ en 2014 à 5,814 M€ en 2015, soit **une progression de dépenses de 1,711 M€**. (compensée par une progression de l'attribution en recettes de 0,574 M€, soit une progression nette de 1,137 M€)

⇒ LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Chaque année des dépenses exceptionnelles sont enregistrées, ce qui peut donner un caractère un peu volatile à l'évolution des dépenses. Elles sont constatées pour 0,715 M€ en 2015, contre 1,288 M€ en 2014, tous budgets confondus, et sont pour l'essentiel des annulations de titre de l'exercice précédent.

C) Les soldes d'épargne

L'**épargne brute**, appelée aussi "**capacité d'autofinancement**", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin du niveau de qualité de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles il convient de soustraire les mouvements réels sans flux financiers, tels que les provisions.

Au CA 2015, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élève à **68,195 M€**. Au CA 2014, elle était constatée pour 60,030 M€, soit **une hausse de 8,165M€**. (Retraitée des indemnités liées à l'ARENA en 2014 (16 M€), qui revêt un caractère exceptionnel, cette **épargne brute ressort plutôt en baisse de 7,8 M€**.)

Le **taux d'épargne brute** rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement ; autrement dit, il exprime la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont donc disponibles pour investir. La communauté, en l'espèce, a un taux d'épargne brute de **15,64 %** fin 2015, il était de 13,55 % fin 2014.

L'**épargne de gestion**, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne **mesure la part des ressources restantes**, une fois financées les charges courantes, **pour financer les intérêts de la dette**. Fin 2015, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à **81.3M€** et celle constatée fin 2014 était de 74,3 M€.

Le **taux d'épargne de gestion**, dans cette logique, permet de mesurer l'incidence des frais financiers (intérêts de la dette) sur la section de fonctionnement : si le taux d'épargne brute se dégrade et que le taux d'épargne de gestion est stable, la cause sera à rechercher au niveau du poids des intérêts de la dette. Le taux d'épargne de gestion de la communauté urbaine était de **18,64 %** fin 2015, et 16,77 % fin 2014.

L'**épargne nette**, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement "classique" des emprunts (hors refinancements anticipés, refinancés ou non). Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à zéro, cela signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des ressources exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait **fin 2015 à 41,8 M€**. Fin 2014, elle était constatée à hauteur de 32 M€, en hausse de 9,8 M€. Là encore, il convient de rappeler que l'année 2014 a supporté 16 M€ au titre de l'indemnité de sortie ARENA.

Pour vérifier que la collectivité est en bonne santé financière, il convient de suivre également le ratio qui prend en compte l'échelonnement du remboursement : c'est la **capacité de désendettement**. Lorsque l'on divise la dette au 31/12 d'une année par l'épargne brute de l'année, on obtient le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette.

Ce ratio révèle ainsi le nombre d'années théorique nécessaire pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette – en supposant qu'elle y affecte l'intégralité de son épargne brute. La limite haute généralement admise est de 10 à 12 ans pour les communes, **pour les communautés urbaines, cette limite haute est plutôt de 8 à 10 ans, compte tenu de la rigidité de la structure budgétaire des EPCI**. La capacité de

désendettement de la communauté urbaine demeure encore satisfaisante puisqu'elle s'établit en consolidé à **5,4 ans fin 2015**. Ces dernières années, la capacité de désendettement a été stabilisée autour de ce chiffre traduisant un correct dimensionnement de l'encours de dette.

Récapitulatif des principaux soldes et ratios

LIBELLES	CA 2013	CA 2014	CA 2015
EPARGNE BRUTE (1)	62,686 M€	60,030 M€	68,195 M€
TAUX D'EPARGNE BRUTE	14,30 %	13,55 %	15,64 %
EPARGNE DE GESTION	75,693 M€	74,311 M€	81,288 M€
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	17,21 %	16,77 %	18,64 %
EPARGNE NETTE	37,386 M€	32,030 M€	41,839 M€
ENDETTEMENT (2)	357,9 M€	370,8 M€	366,1 M€
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	5,7 années	6,2 années	5,4 années

(1) hors flux croisés entre budgets et déduction faites des produits financiers entre dépenses et recettes, ainsi que de la provision transport - FPIC net

(2) déduction faite de la provision de 1,9 ME sur emprunt in fine, en 2013, 2014, 2015

III) Analyse de la section d'investissement

Concernant les investissements, il convient d'étudier dans un premier temps la nature et le poids des dépenses pour analyser ensuite leur mode de financement.

A) Les dépenses d'investissement

Les 3 postes "clé" de la section d'investissement sont, d'une part, les dépenses d'équipement et subventions d'équipement, d'autre part, le remboursement de la part en capital de la dette.

1°) Nature et poids des dépenses et subventions d'équipement

Les dépenses d'équipement sont totalisées pour **78,711 M€** en 2015 (hors régularisation d'écritures sur les investissements) dont 12,430 M€ au titre des subventions d'équipement.

L'effort d'équipement reste soutenu même s'il est inférieur à celui de 2014 (89,259 M€).

L'année 2015 a permis la poursuite et l'achèvement de la réalisation de grands projets tels la Halle aux Sucres, le laboratoire central IRENI, le Centre de Création pour la Marionnette et le Théâtre d'Objets, mais également les premières dépenses du projet THNS.

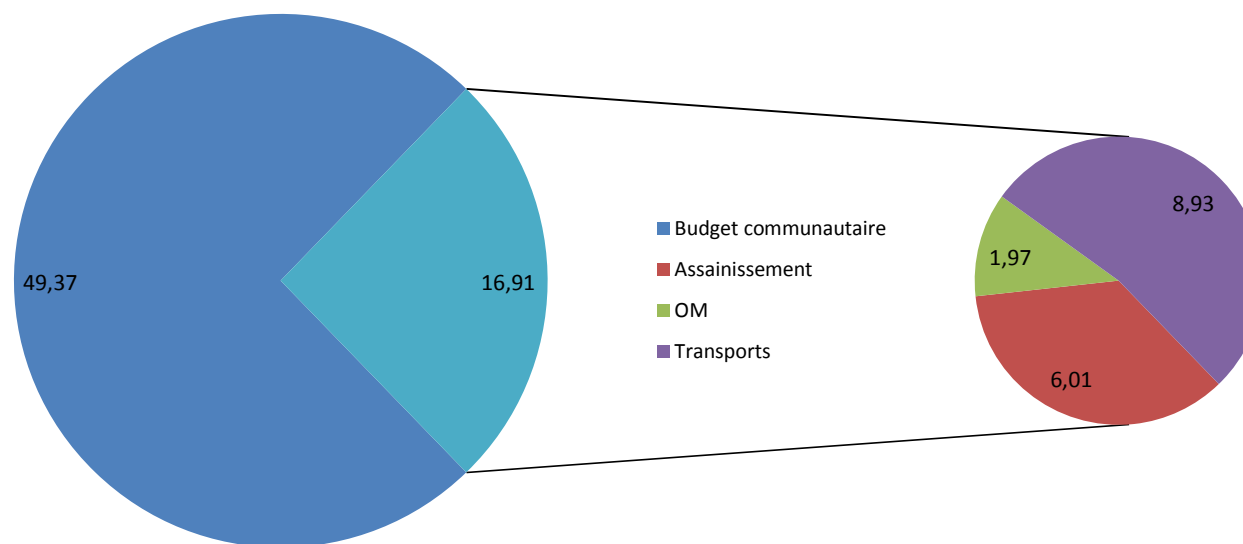
Elles peuvent être analysées sous deux angles :

- la lecture par budget,
- la lecture par enveloppe et nature d'investissement,

⇒ LES INVESTISSEMENTS REGROUPES PAR BUDGET

Cette lecture permet de distinguer les dépenses des budgets annexes de celles du budget principal.

Investissements par budget (en millions d'€)



⇒ LES INVESTISSEMENTS REGROUPES PAR ENVELOPPE

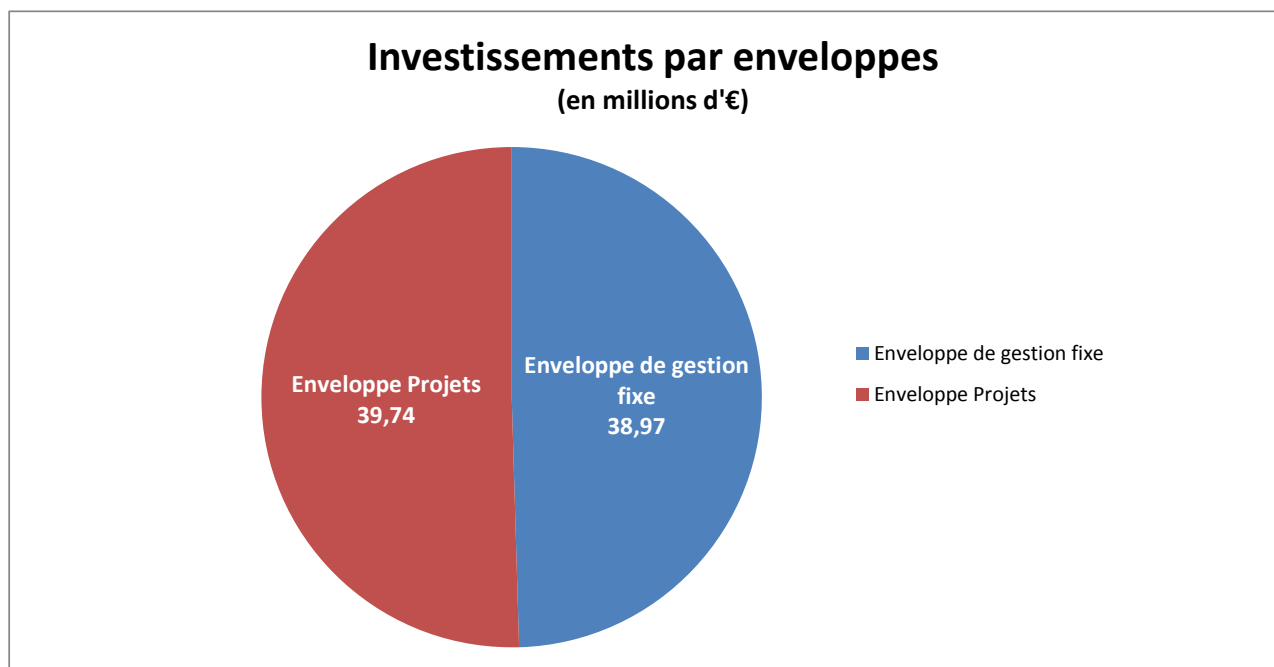
Les investissements sont catégorisés selon leur nature en deux enveloppes,

1 - L'enveloppe de gestion fixe regroupe les dépenses d'investissement récurrentes : elle représente 50 % des dépenses d'équipement.

2- L'enveloppe projets : les investissements liés à des projets uniques. Celle-ci est ventilée selon trois catégories selon l'ampleur et la nature des projets :

- l'enveloppe hors gestion fixe (Elle correspond aux investissements dont l'occurrence est unique et dont le montant n'est pas supportable par l'enveloppe annuelle de gestion fixe dont ils dépendent)
- les opérations "dites" exceptionnelles,
- les projets d'aménagement urbain et habitat.

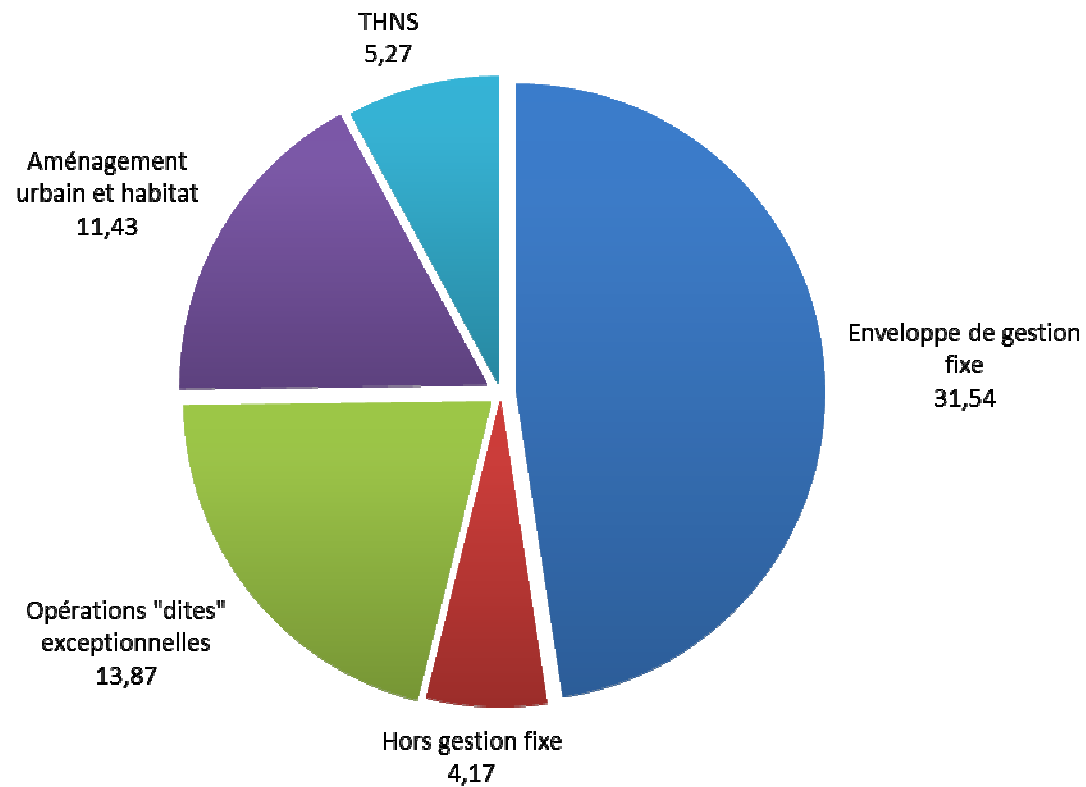
Les dépenses consacrées aux projets constituent 50 % des dépenses d'équipements.



Il convient de distinguer au sein de ces enveloppes **les subventions d'équipement et les dépenses d'équipement** à proprement dites (études, travaux, acquisitions)

1. **Les dépenses d'équipement** se répartissent comme suit :

Dépenses d'équipement par enveloppes hors subventions d'équipement
(en millions d'€)



L'enveloppe dite de "gestion fixe" constitue le "socle" des investissements récurrents consacrés aux services publics urbains.

Il s'agit des équipements liés à la production de services publics, tels que la collecte et traitement des ordures ménagères, l'assainissement, les transports, l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation, les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières... ; ce sont également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme les travaux dans les bâtiments communautaires, les achats de mobilier, de matériel informatique ; et les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat...

Cette enveloppe représente **31,54 M€** consacrés principalement aux domaines suivants :

o Réseaux d'assainissement et d'eau pluviale :	7.863.353 €
o Aménagement du réseau de voirie communautaire :	8.682.192 €
o Actions liées à la politique de l'habitat et du logement :	1.430.972 €
o Transport et d'accessibilité :	3.701.309 €
o Energie (effacement des réseaux, amélioration performance énergétique) :	1.781.793 €
o Collecte et traitement des déchets :	1.945.381 €
o Mobilier, matériels, matériaux et véhicules :	2.398.070 €
o Bâtiment à usage communautaire et autres bâtiments du patrimoine :	1.049.098 €
o Cimetières :	550.508 €

• **L'enveloppe projet s'élève à 34,74 M€ :**

Cette enveloppe a servi à financer, pour l'essentiel, les investissements suivants :

o THNS "Transport à haut niveau de service" (pont du triangle pour l'essentiel)	5.273.998 €
o Opérations de renouvellement urbain :	3.880.445 €
o Passerelle du Grand Large (solde d'opération):	3.305.562 €
o Grand plan de rénovation de la voirie (EGEL):	2.947.417 €
o Aménagement urbain (Secteur des Formes) :	2.778.397 €
o Centre de création pour la marionnette et le théâtre d'objets :	2.705.819 €
o Halle aux sucres (fin de projet):	2.668.988 €

o Recherche Universitaire Laboratoire Central IRENI :	2.121.618 €
o Aménagement Rue des Forts à Coudekerque-Branche :	1.122.657 €
o Ilôt Agur :	930.942 €
o Accessibilité des sites communautaires :	508.047 €

2. **les subventions d'équipements** ont été versées pour un montant de **12,43 M€** se décomposant comme suit, pour l'essentiel :

o Fonds de concours dont :		3.919.415 €
➢ Théâtre Le Bateau Feu - Réhabilitation	1 000 000 €	
➢ Complexe Sportif Et Atelier Municipal Spycker	650 000 €	
➢ Restaurant Scolaire Ghyvelde	548 599 €	
➢ Parc Paysager De L'Aa	504 912 €	
➢ Aménagement Rue Des Forts	487 268 €	
➢ Réhabilitation Hôtel De Ville De Bray-Dunes	330 000 €	
➢ Réaménagement Des 4 Ecluses - Phase 2	141 089 €	
o Politique de l'habitat : aides versées aux bailleurs sociaux et aux particuliers :		2.936.818 €
o Fonds délégués versés dans le cadre de la politique de l'habitat :		1.656.780 €
o Développement économique, aide aux entreprises :		1.062.696 €
o Opération Réflexénergie :		937.540 €
o Aménagement urbain :		938.000 €
➢ ANRU Quartiers d'Habitat Ancien	570 000 €	
➢ ZAC ECO PARK du Banc Vert	368 000 €	

2°) le remboursement de la dette

En 2015, la collectivité a remboursé sa dette à hauteur de 26,356 M€, contre 28,002 M€ en 2014, soit une baisse de 5,9 %. Ces chiffres s'entendent hors remboursements anticipés refinancés, dans le cadre de la gestion active de la dette, qui sera analysée de manière plus détaillée lors d'un prochain chapitre.

B) le mode de financement des investissements :

1) **L'épargne brute et l'épargne nette** ont été analysées ci-dessus.

2) **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :** Nous enregistrons, en 2015, **10,157 M€ de FCTVA** encaissé, contre 6,367 M€ encaissé en 2014, 2,326 M€ correspondent à une régularisation de FCTVA sur exercices antérieurs.

Par ailleurs, la CUD a perçu en 2015 4,227 M€ au titre du dispositif de préfinancement du FCTVA 2015 par la caisse des dépôts, dans le cadre du plan de relance

3) **Des subventions et dotations** ont été encaissés à hauteur de **16,866 M€ en 2015**, ils l'étaient pour 11,679 M€ en 2014. Il s'agit pour l'essentiel d'une part d'un rattrapage d'encaissement de la nouvelle taxe d'aménagement, pour 1 M€, d'autre part de subventions affectées aux grands équipements en cours (halle aux sucres et FRAC soldes région) :

4) **l'emprunt** : le recours à l'emprunt en 2015 s'est élevé à 21,846 M€, contre 41,295 M€ en 2014, il constitue la variable d'ajustement pour équilibrer l'exercice en fin d'année. Ce moindre recours à l'emprunt résulte d'une part de l'amélioration de l'épargne nette, et de la croissance des autres recettes d'investissement d'autre part.

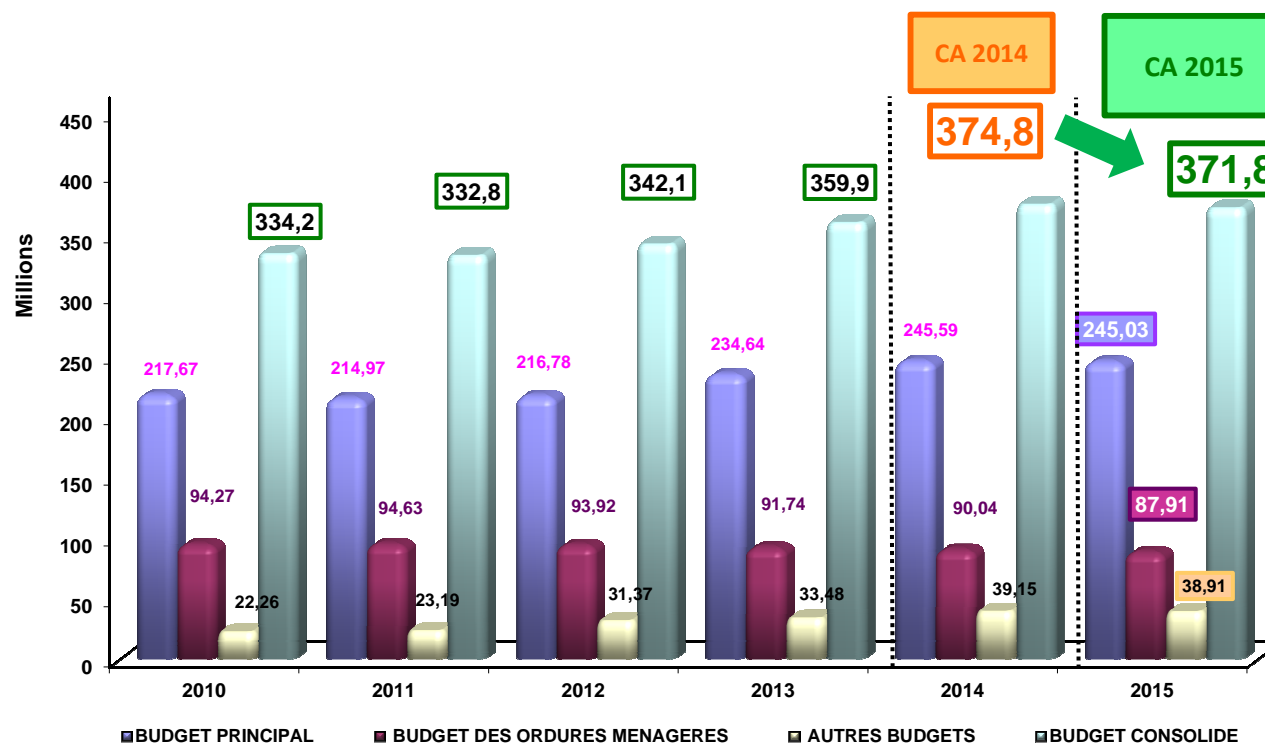
C) la dette et sa gestion :

➤ Stock de dette

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque s'affiche au total à 376,37 M€ au 31/12/2015 (hors compte 165 et 168). Cette dette se compose pour partie d'une dette dite "récupérable" pour 4,52 M€ souscrite auprès de l'agence de l'eau pour le financement d'investissements portés par la Lyonnaise des Eaux (opération en dépense et recette) de sorte que **la dette propre réellement imputable à la communauté urbaine de Dunkerque s'établit à 371.85 M€.**

EVOLUTION DE LA DETTE PROPRE GLOBALE Période 2010-2015

(hors dette récupérable)



Au 31/12/2015, l'endettement "propre" consolidé (dette bancaire + autres dettes) s'affiche de manière significative à la baisse à 371,85 M€ (-2,92 M€) contre 374,77 M€ au 31/12/2014.

	AU 31/12/2014		AU 31/12/2015		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau)						
DETTE BANCAIRE	368 896 969	98,43%	365 867 499,63	98,39%	-3 029 470	-0,82%
DETTE KURSAAL	4 052 300	1,08%	3 700 232	1,00%	-352 068	-8,69%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	1 826 260	0,49%	2 282 503	0,61%	456 243	24,98%
TOTAL DETTE BUDGET CONSOLIDEE	374 775 530	100,00%	371 850 235	100,00%	-2 925 294	-0,78%

*Hors déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (3 940 000 € au 31/12/2014 et 5 910 000 € au 31/12/2015) ; hors comptes 165 et 168

La moindre dynamique des dépenses d'investissement constatée en 2015 à 78,7 M€ (contre 89,26M€ en 2014), associée à une augmentation de l'épargne brute, se traduit par un besoin de financement par emprunt moins important. L'année 2015 affiche donc une variation négative de la dette de 2,92M€ conduisant à un recul de l'encours de la dette consolidée de 0,78%.

De manière plus détaillée, l'évolution à la baisse de l'endettement est constatée sur l'ensemble des budgets de la Communauté Urbaine de Dunkerque (à l'exception de l'endettement du budget transport qui poursuit sa progression).

L'endettement du budget principal suit la tendance de la dette consolidée, et recule légèrement (-0,56 M€ soit -0,23%) pour s'élever à 245,03 M€ au 31/12/2015 (contre 245,59 M€ au 31/12/2014).

	AU 31/12/2014		AU 31/12/2015		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL						
DETTE BANCAIRE*	241 540 178	98,35%	241 333 586	98,49%	-206 592	-0,09%
DETTE KURSAAL	4 052 300	1,65%	3 700 232	1,51%	-352 068	-8,69%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	245 592 479	100,00%	245 033 819	100,00%	-558 660	-0,23%

L'évolution à la baisse de l'endettement des budgets annexes assainissement (-0,59 M€ soit -2.12%) et des ordures ménagères (-2,13 M€ soit -2.37%) est également constatée au terme de l'exercice 2015.

Leur endettement s'élève respectivement à 27,12 M€ (contre 27,71M€ au 31/12/2014) et à 87,9 M€ (contre 90,04M€ au 31/12/2014).

	AU 31/12/2014		AU 31/12/2015		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	25 886 003	93,41%	24 841 719	91,59%	-1 044 284	-4,03%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	1 826 260	6,59%	2 282 503	8,41%	456 243	24,98%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT	27 712 262	100,00%	27 124 222	100,00%	-588 040	-2,12%
<i>Pour information : Dette récupérable Agence de l'eau</i>	4 866 400		4 518 800		-347 600	-7,14%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	90 037 721	100,00%	87 905 973	100,00%	-2 131 749	-2,37%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	90 037 721	100,00%	87 905 973	100,00%	-2 131 749	-2,37%

En définitive, seul l'endettement du budget transport poursuit sa progression au regard du dynamisme plus important des dépenses d'investissement. Cette évolution reste toutefois limitée en volume +0,35 M€. L'encours de la dette s'affiche au 31/12/2015 à 11,78M€ (contre 11.43 M€ au 31/12/2014).

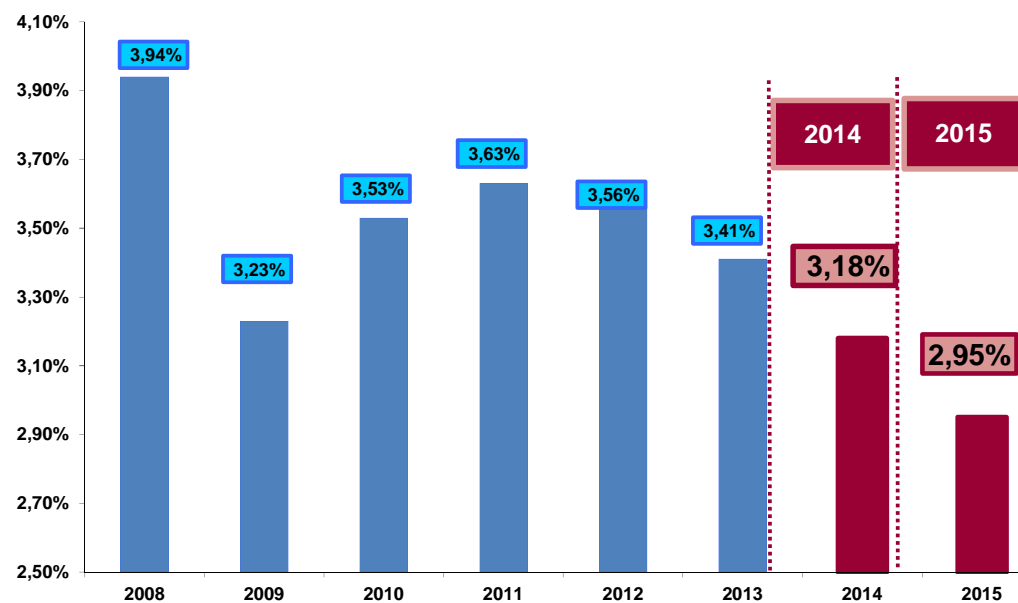
	AU 31/12/2014		AU 31/12/2015		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	11 433 067	100,00%	11 786 222	100,00%	353 155	3,09%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT	11 433 067	100,00%	11 786 222	100,00%	353 155	3,09%

Depuis décembre 2011, le taux moyen de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque connaît une baisse continue. Au terme de l'exercice 2015, le taux moyen de la dette atteint un plus bas historique à 2.95% (contre 3,18% au 31/12/2014), pour une durée de vie résiduelle¹ de 14 ans et 6 mois et une vie moyenne résiduelle² de 8 ans et 5 mois qui traduisent une durée adaptée et un lissage correct des remboursements.

Dans un contexte de taux courts monétaires particulièrement favorables, **la stratégie de "variabilisation" de la dette poursuivie au cours de l'année permet de faire chuter le coût moyen de la dette de 23 points de base.**

La Banque Centrale Européenne poursuivra en 2016 sa politique expansionniste (taux à zéro et son programme d'achats d'actifs) au regard du contexte toujours difficile en zone euro (croissance faible, inflation faible, chômage élevé...). Cette configuration de taux bas devrait perdurer, dès lors la Communauté Urbaine devrait pouvoir maintenir un taux moyen stable autour de 3%.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE
période 2008 - 2015



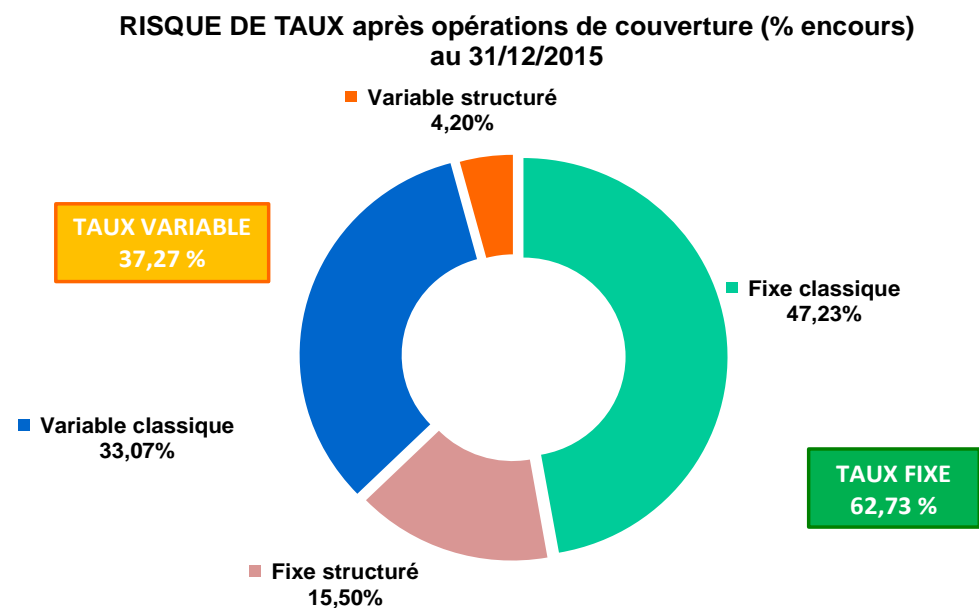
1 **La Durée de Vie Résiduelle** : est la durée restant avant l'extinction d'un emprunt ; la durée de vie résiduelle moyenne est calculée à partir de la durée de vie résiduelle de chaque emprunt pondérée par les volumes.

2 **La Durée de Vie Moyenne** : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année).

La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

La structure de la dette reste principalement orientée à taux fixe au terme de l'exercice 2015 à 62.73% (dont 47,23% à taux fixe classique¹ et 15,50% à taux fixe structuré²) contre 65.20% au 31/12/2014. Celle-ci assure une certaine sécurité et une bonne visibilité de l'évolution des frais financiers ; en revanche, elle subit un coût d'opportunité en cas de situation de taux bas.

Afin de profiter pleinement d'un contexte de taux variables historiquement bas, **la Communauté Urbaine de Dunkerque a poursuivi en 2015, sa stratégie de « variabilisation » de la dette en orientant majoritairement les nouveaux financements sur des emprunts à taux variable classique. La dette à taux variable progresse donc à 37,27% de l'encours total** (dont 33,07% à taux variable classique³ et 4,20% à taux variable structuré⁴) contre 34.80% au 31/12/2014. Cette évolution permet de se rapprocher de l'objectif fixé à savoir une structure de dette orientée à 60% à taux fixe et 40 % à taux variable.



(1) TAUX FIXE CLASSIQUE : le taux fixe est ferme (définitif) sur toute la durée ; il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.

(2) TAUX FIXE STRUCTURE : le taux n'est pas un taux fixe ferme, et il pourra basculer par exemple sur un taux variable en vertu d'une clause de désactivation (type de produit : taux fixe annulable, taux fixe à barrière sur euribor ...). Ce taux fixe est potentiellement exposé aux variations des marchés financiers .

(3) TAUX VARIABLE CLASSIQUE : le taux est indexé sur un indice variable ou révisable classique de type Euribor, Eonia et ses dérivés, livret A... . Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers. Un emprunt qui bénéficie d'une clause de plafond (cap ou tunnel) est repris également dans cette catégorie.

(4)TAUX VARIABLE STRUCTURE : le taux est indexé sur un indice révisable ou variable classique sous conditions(s) de type Euribor 12 mois -0.20% si Libor USD 12mois < à 7% sinon... ou le taux est déterminé à partir d'une formule de calcul de type 4.49%-2*(CMS EUR 10ans-CMS EUR 1an). Il est directement exposé aux variations des marchés financiers.

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées (6^{ème} engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

Informations relatives aux produits structurés :

Malgré un recours encore significatif aux produits structurés, de 19.70 % de l'encours de la dette (en net recul depuis 2011 : - 44%), **la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaît sécurisée dans la mesure où 89,87 % des produits structurés sont positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque** (présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les documents budgétaires et annexes). **Le coût de la dette structurée bénéficie toujours de bonnes conditions financières avec un taux moyen à la baisse au terme de l'exercice 2015 à 3.59%** (contre 3.67% au 31/12/2014).

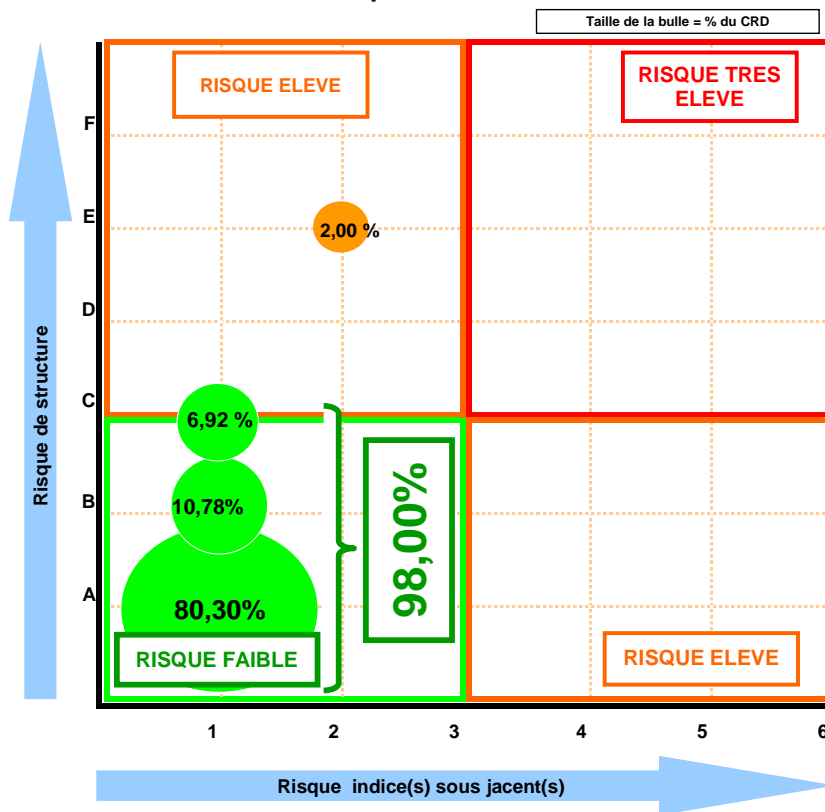
INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE (1) (2)						
ENCOURS AU 31/12/2015		365 867 500 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
dont	Encours	%	nombre de contrats			
FINANCEMENTS CLASSIQUES	293 799 096 €	80,30%	54		TAUX FIXE	62,73%
dont encours à taux fixe classique	172 809 032 €	47,23%	36		dont taux fixe classique	47,23%
dont encours à taux variable classique	120 990 064 €	33,07%	18		dont taux fixe structuré	15,50%
FINANCEMENTS STRUCTURES	72 068 404 €	19,70%	13		TAUX VARIABLE	37,27%
dont encours structurés à risque faible	64 770 193 €	17,70%	12		dont taux variable classique	33,07%
dont encours structurés à risque élevé	7 298 211 €	1,99%	1		dont taux variable structuré	4,20%
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0			
TOTAL	365 867 500 €	100%			TOTAL	100%

(1)Données définitives au 31/12 /2015 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau et dette kursaal)

(2)Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (5 910 000 € au 31/12/2015)

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* "Gissler", puisque 98 % de la dette bancaire est positionnée sur un risque considéré comme faible.

Matrice de risque Charte de Bonne Conduite



- Encours exposé à un risque faible
- Encours exposé à un risque élevé
- Encours exposé à un risque très élevé

*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

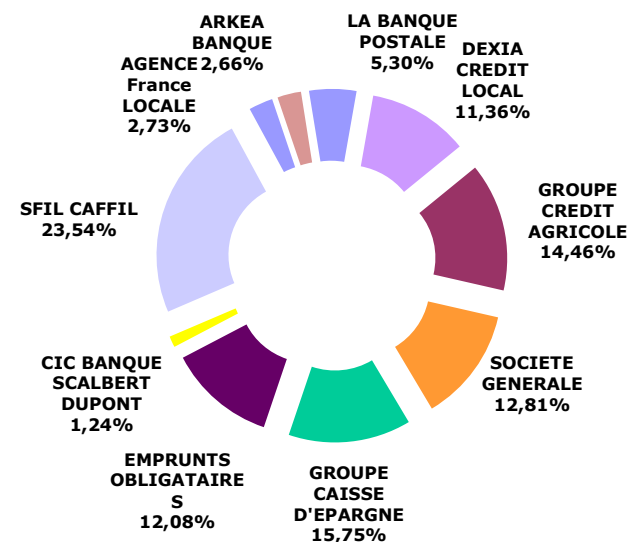
- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 67 contrats d'emprunt (dont 4 emprunts revolving), ainsi que 23 swaps¹. **Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur parfaitement diversifiée.**

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2015	%	Nombre de contrat
SFIL CAFFIL	86 120 268 €	23,54%	19
GRUPE CREDIT AGRICOLE	52 888 176 €	14,46%	10
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	50 553 934 €	13,82%	11
SOCIETE GENERALE	46 870 489 €	12,81%	9
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	44 200 000 €	12,08%	6
DEXIA CREDIT LOCAL	41 573 078 €	11,36%	7
LA BANQUE POSTALE	19 395 148 €	5,30%	2
AGENCE France LOCALE	10 000 000 €	2,73%	1
ARKEA BANQUE	9 733 333 €	2,66%	1
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	4 533 073 €	1,24%	1



L'Agence France Locale est la nouvelle banque des collectivités créée par les collectivités afin de permettre une diversification de l'origine des financements et une prise d'autonomie par rapport au secteur bancaire classique. La Communauté Urbaine de Dunkerque a souscrit pour la première fois auprès de cette banque une enveloppe de 10 M€ au cours de l'année 2015.

¹ Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt. Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.